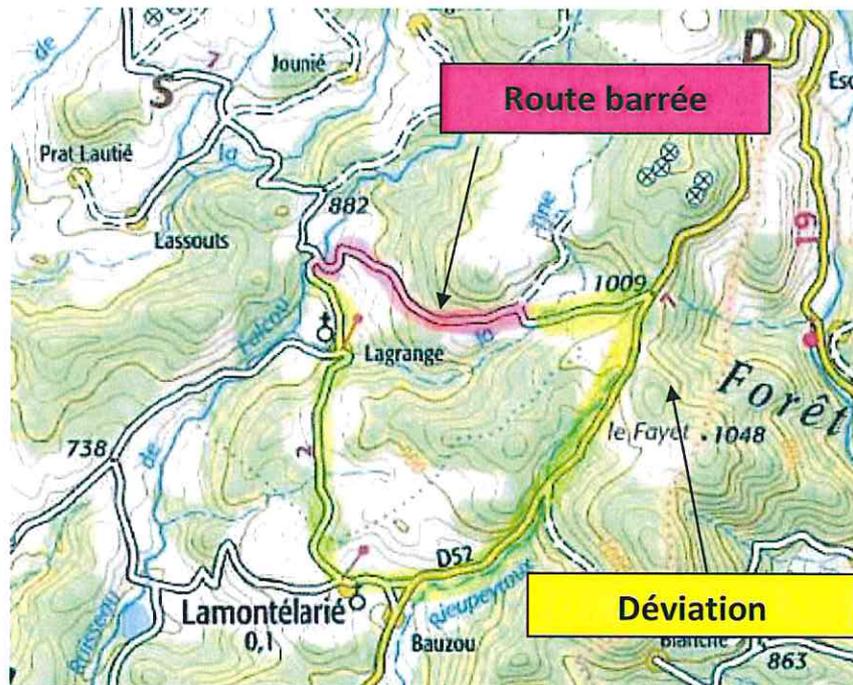
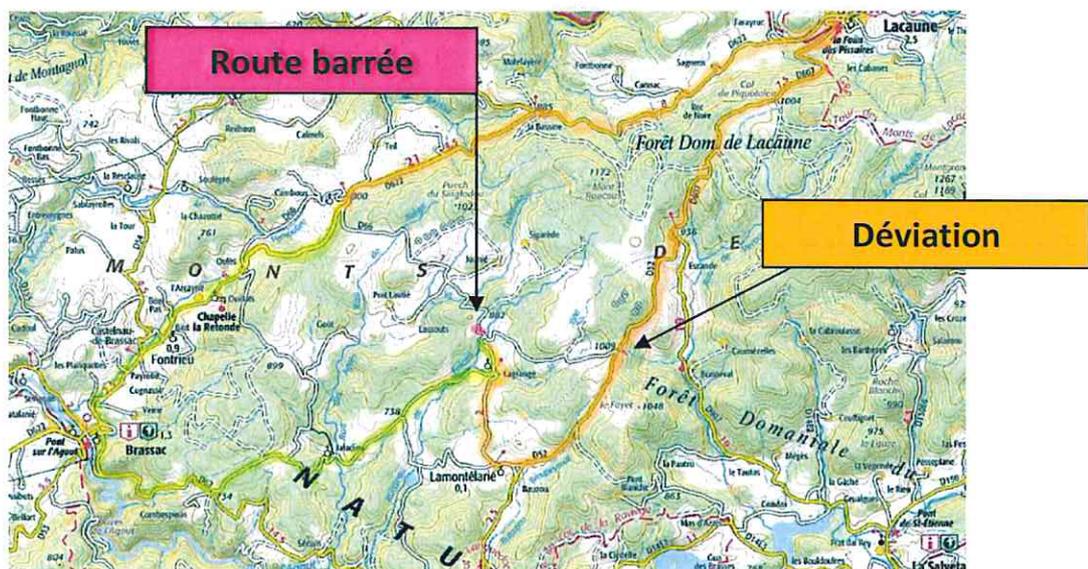




Durant les travaux de la phase 2, la route communale reliant le Saut de Lègue à Provenças sera barrée 24h/24 et 7j/7. Une déviation sera mise en place par Lamontéliarié (RD 52).



Durant les travaux de la phase 3, la route départementale sera barrée 24h/24 et 7j/7 et une déviation par Lacaune sera mise en place.



Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de la considération distinguée.

Monsieur le Maire

